

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PASS

La loi d'orientation de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 a prévu la prise en charge de la précarité par le système de santé avec l'affirmation d'une nouvelle mission de l'hôpital : **la lutte contre l'exclusion sociale** par la mise en place de permanence d'accès aux soins hospitaliers (PASS).

Les PASS ont pour objectif d'offrir aux personnes vulnérables, s'adressant aux hôpitaux, des dispositifs visibles d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation et de soins.

Une partie des publics en situation précaire nécessite une prise en charge simultanée des aspects sanitaires et sociaux. Les actions de santé ne se limitent pas aux soins curatifs mais doivent accorder une place essentielle au suivi, à la prévention et à la promotion de la santé.

Une permanence médico-sociale est proposée à raison de deux demi-journées par semaine :

- Pour le temps médical, un médecin généraliste consulte et délivre des médicaments gratuitement.
- Pour le temps social, une assistante sociale effectue toutes démarches administratives (accompagnement des patients en situation irrégulière pour instruire des dossiers d'aide médicale état, CMU, ouverture de droit sécurité sociale...)

01 39 37 13 89

Bâtiment F au 1^{er} étage
Face à l'accès des urgences




**Hôpital
novo**
Nord-Ouest Val-d'Oise

Siège social

6 avenue de l'Île-de-France
CS 90079 Pontoise
95303 Cergy-Pontoise Cedex

 **Hôpital
novo**
Site de Beaumont-sur-Oise

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PASS

Contact : 01 39 37 13 89



PASS

01 39 37 13 89

Bâtiment F au 1^{er} étage

Permanences médico-sociales

les mardis de 14h00 à 17h00

et les vendredis de 9h30 à 12h30

Une consultation sociale

Un bilan est établi pour toutes personnes se présentant pour la première fois.

L'assistante sociale écoute, évalue la situation, constitue les dossiers pour l'ouverture des droits sociaux. Elle aide les usagers à résoudre leurs problèmes administratifs, ouvre des droits à la sécurité sociale et assure le suivi avec l'ensemble des partenaires extérieurs.

Une consultation médicale

Elle est assurée pour des consultations de médecine générale. En plus des examens habituels, des soins de santé primaire (éducation, prévention...) une écoute, un accompagnement et la délivrance de médicaments sont possibles.

Le médecin du service travaille également sur la PASS de l'hôpital NOVO – Site de Pontoise.

Cela permet une meilleure communication et un échange sur les situations les plus difficiles.

Une délivrance de médicaments

L'hôpital NOVO – Site Beaumont-sur-Oise propose aux plus démunis un traitement gratuit délivré par la pharmacie de l'hôpital. Toutes les PASS du département ne peuvent le faire.

